

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 décembre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021**

**2021 DAC 145** Subventions (40.000 euros) à deux associations pour l'organisation de festivals musicaux et convention avec l'association Sonic Protest.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à deux associations organisant des festivals musicaux et lui demande l'autorisation de signer la convention avec l'association Sonic Protest ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Sonic Protest, 39 quai de l'Horloge 75001 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 25.000 euros est attribuée à l'association Sonic Protest pour l'organisation de son festival musical en 2022. Paris Asso 21062 - 2022\_02791

Article 3 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Festival au fil des voix - Le rendez-vous des musiques du monde, 28 rue Stephenson 75018 Paris, pour l'organisation de son festival musical en 2022. Paris Asso 20105 - 2022\_02782

Article 4 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 40.000 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**